

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 25 FÉVRIER 2019 18 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Sont absents : Monsieur Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Monsieur Marcel Gaumont, conseiller, district n° 6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 33

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1. Octroi de contrat / Services professionnels pour des activités d'ingénierie nécessaires à des travaux de remplacement de conduites pluviales, d'égouts domestiques et d'aqueduc, de corrections de fondation, de fossés et de remplacement du pavage des rues Gingras, Dériveurs et de la piste multifonctionnelle
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour**

40-02-2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

41-02-2019

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Octroi de contrat / Services professionnels pour des activités d'ingénierie nécessaires à des travaux de remplacement de conduites pluviales, d'égouts domestiques et d'aqueduc, de corrections de fondation, de fossés et de remplacement du pavage des rues Gingras, Dériveurs et de la piste multifonctionnelle

ATTENDU QUE la Ville désire octroyer un contrat pour des activités d'ingénierie nécessaires à des travaux de remplacement de conduites pluviales, d'égouts domestiques et d'aqueduc, de corrections de fondation, de fossés et de remplacement du pavage des rues Gingras, Dériveurs et de la piste multifonctionnelle;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SEAO et dans le journal Constructo;

ATTENDU les cinq (5) soumissions reçues des firmes, GBI Services d'ingénierie, CIMA+, S. Leblanc consultant, Tétra Tech QI inc. et ARPRO groupe-conseil en date du 21 février 2019;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées, selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres, et que les résultats sont les suivants :

<u>Rang</u>	<u>Entrepreneurs</u>	<u>Pointage final</u>
1	• CIMA+	86.66
2	• GBI Services d'ingénierie	79.33
3	• ARPRO groupe-conseil	76.98
4	• Tétra Tech QI inc.	75.31
5	• S. Leblanc consultant	67.65

ATTENDU QUE toutes les soumissions sont conformes à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adjuger le contrat pour des activités d'ingénierie nécessaires à des travaux de remplacement de conduites pluviales, d'égouts domestiques et d'aqueduc, de corrections de fondation, de fossés et de remplacement du pavage des rues Gingras, Dériveurs et de la piste multifonctionnelle s'y rattachant au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit CIMA+, pour la somme de 107 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit défrayée à même un règlement d'emprunt à être autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le surplus non affecté, s'il y a lieu.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

42-02-2019

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 37

Jean Perron, maire

Jacques Arsenault, greffier